

BNP PARIBAS

28 Novembre 2023



Juan -Antonio GONZALEZ 06 67 24 54 97



Sophie CREPEAUX 06 98 54 95 03





Stéphanie BOUKOBZA 07 86 23 54 74



Anissa Laidouni

CSEE IDF OUEST DU 28.11.2023



Les Elus Cfdt vous livrent ci-dessous leur Déclaration Syndicale qui a acté la reprise du dialogue social, et 2 Infos Flash ...

Nous avons fait un rêve ...

« La négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires a permis de décider de mesures de très bon niveau et en cohérence avec le contexte socio-économique actuel.

Ces mesures s'articulent autour de 3 thèmes principaux : (...)



Pour lire la suite de notre déclaration, cliquez ici



Vos Elus Cfdt ont envoyé un mail à la Direction de Région lui demandant de sursoir aux décisions prises unilatéralement par l'entreprise qui n'ont fait l'objet d'aucune information-consultation auprès de représentants du personnel, et de n'en faire en aucun cas une condition de poursuite de l'activité.

LESQUELLES?

- Le transfert des comptes d'associations sans engagements des fonds de commerce des Chargés d'Affaires Professionnels dans ceux des conseillers Proximité.

Cette nouvelle répartition des comptes d'associations modifie l'organisation, la charge et les conditions de travail.



- L'instauration d'une nouvelle règle de certification au travers de l'obtention obligatoire d'un passeport sous 24 mois (12 mois pour BCEF) conditionnant la poursuite de l'exercice de l'activité des conseillers Proximité et Affinité.
- La mise en place d'une certification au travers de l'obtention d'un passeport obligatoire pour poursuivre une activité commerciale est une modification substantielle du nouveau Modèle de Services.
- N'ayant fait l'objet **d'aucune** information lors de la présentation du projet, cette décision doit faire l'objet d'une information-consultation aussi bien des élus du CSEC que de ceux des CSEE.
- A défaut, elle ne saurait être opposable aux conseillers qui n'obtiendraient pas leur passeport après 24 mois.